



PROCES VERBAL N° 08

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Lundi 15 mai 2023**

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs José DUARTE, Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Yvon SEVALLE,
Didier WALASZEK,

Absent excusé :

Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 7 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 7 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 19 JUIN 2023

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 08

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

INFOS : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

RETOUR CFTIS pour classements validés

PV CFTIS N° 9 du 27.04.2023 – INSTALLATIONS

AIMARGUES - STADE RENE DUPONT - NNI 300060101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/10/2032.

MONTPELLIER - STADE PAUL VALERY - NNI 341721401

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 23/09/2032.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

COS – Stade MUNICIPAL – NNI 090990101

Cette installation était classée Niveau T7 PN jusqu'au 08.08.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 21.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 21.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 21.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 15.05.2033

ST JEAN DU FALGA – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 092650101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 16.04.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 10.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 19.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 10.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

LESCURE – Complexe SPORTIF – NNI 091640101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 15.10.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 21.03.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 19.03.2023 par la CRTIS,
- Attestation administrative de capacité du 21.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENTS**
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux**
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 4.3 Changements de niveau de classement**
- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

PALAJA – Complexe SPORTIF 1 – NNI 112720101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 23.09.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 03.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 14.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 03.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

PIEUSSE – Stade MUNICIPAL – NNI 112890101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 04.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 05.11.2022, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 14.03.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 15.05.2033, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.06.2023.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

6. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

AIMARGUES – Stade RENE DUPONT – NNI 300060101

Cette installation était classée Niveau T5 SYN jusqu'au 30.06.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 13.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16.03.2023 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 31.10.2003,
- Rapport Labosport en date du 18.11.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

GARONS – Stade JOSEPH ZANON 1 – NNI 301250101

Cette installation était classée Niveau T4 PN jusqu'au 04.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 22.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 08.03.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 26.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 15.05.2033

GARONS – Stade JOSEPH ZANON 2 – NNI 301250102

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 04.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 22.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 08.03.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 26.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 17.04.2033

JONQUIERES ST VINCENT – Stade MARCEL PIERRE – NNI 301350101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 19.02.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 03.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 08.03.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 03.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

VERS PONT DU GARD – Stade MUNICIPAL – NNI 303460101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 15.04.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 16.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 16.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

LE GRAU DU ROI – Stade MICHEL MEZY 1 – NNI 301330101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 30.06.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 10.03.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 16.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 27.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 15.05.2033

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

AUBAIS – Stade LES AMANDIERS – NNI 300190101

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 02.04.2022

Vu les courriers adressés à la Mairie, restés sans réponse, l'installation n'étant pas utilisée,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.05.2033

BEUCAIRE – Complexe Sportif LAMOUREUX N° 3 – NNI 300320203

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 19.08.2031

À la suite de la visite de la CRTIS du 16.03.2023, et vue l'état dangereux de l'aire de jeu,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.05.2033

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

ARPAILLARGUES ET AUREILLAC – Stade MUNICIPAL ARPAILLARGUES – NNI 300140101

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 20.03.2023

- Attestation Administrative de capacité en date du 07.04.2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

AUCH – Stade RAYMOND CRIPIA N° 2 – NNI 320130202

Cette installation était classée Niveau T7 PN jusqu'au 16.04.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 12.04.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 12.04.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 12.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 15.05.2033

BEZUES BAJON – Stade JEAN LOUIS BIBIES N° 1 – NNI 320530101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 01.10.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 14.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

BEZUES BAJON – Stade JEAN LOUIS BIBIES N° 2 – NNI 320530102

Cette installation était classée Niveau Foot A8 PN jusqu'au 01.10.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 28.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.03.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.05.2033

BEZUES BAJON – Stade JEAN LOUIS BIBIES N° 3 – NNI 320530103

Cette installation était classée Niveau Foot A8 PN jusqu'au 01.10.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 28.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.03.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.05.2033

JU BELLOC – Stade MUNICIPAL – NNI 321630101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 06.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 18.04.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 18.04.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 17.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

LE HOUGA – Stade LOUIS TISSE – NNI 321550101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 01.10.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14.04.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 18.04.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 14.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

VIC FEZENSAC – Stade DE GOULIN – NNI 324620201

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 08.08.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 18.04.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 18.04.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 18.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

VIC FEZENSAC – Parc des Sports DES ACACIAS 2 – NNI 324620102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 06.02.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 18.04.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 18.04.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.05.2033

VIC FEZENSAC – Parc des Sports DES ACACIAS 3 – NNI 324620103

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 06.02.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 18.04.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 18.04.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.05.2033

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

AUCH – Stade LE MARACANA – NNI 320130501

Cette installation est classée Niveau Foot A5 SYN jusqu'au 26.03.2023

A la suite de la visite CRTIS du 12 avril 2023, la Mairie nous informe que le terrain est supprimé,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.05.2033

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CORNEBARRIEU – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 311500102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 19.11.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 14.03.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 09.03.2023 par la CRTIS,
- Attestation administrative de capacité du 14.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 15.05.2033

LARRA – Complexe Sportif CAVAILLE – NNI 315920201

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 08.08.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 15.03.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 15.03.2023 par la CRTIS,
- Attestation administrative de capacité du 15.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 15.05.2033

MONTASTRUC DE SALIES – Stade ROGER BARES – LEON DALLAS – NNI 313570101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 08.08.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 30.03.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 30.03.2023 par la CRTIS,
- Attestation administrative de capacité du 17.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

PORTET SUR GARONNE – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 314330102

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 23.07.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 17.04.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 28.04.2023 par la CRTIS,
- Attestation administrative de capacité du 19.04.2017,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

ROQUEFORT SUR GARONNE – Stade AIME SALANDINI – NNI 314570101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 08.08.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 16.03.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 30.03.2023 par la CRTIS,
- Attestation administrative de capacité du 11.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

ROQUETTES – Stade CHAMPS DU MOULIN N° 1 – NNI 314600101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 16.04.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 28.04.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 28.04.2023 par la CRTIS,
- Attestation administrative de capacité du 28.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

VILLENEUVE LECUSSAN – Stade GUY LAY – NNI 315860101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10.09.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 14.03.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 28.03.2023 par la CRTIS,
- Attestation administrative de capacité du 14.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

MONTPELLIER – Stade PAUL VALERY – NNI 341721401

Cette installation était classée Niveau T5 SYN jusqu'au 23.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 15.12.2022, et du document transmis :

- Visite effectuée le 15.12.2022 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 23.11.2022,
- Rapport Labosport en date du 10.03.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

ABEILHAN – Stade MUNICIPAL – NNI 340010101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 25.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 19.04.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 25.04.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 19.04.2023,

L'installation n'est pas clôturée pas de limitation de propriété

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 15.05.2033

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

CAZALS – Stade MUNICIPAL – NNI 460660101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 27.02.2028

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 14.04.2023, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 14.04.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 14.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 15.05.2033

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

CAHORS – Gymnase PIERRE ILBERT – NNI 460429902

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 16.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16.03.2023 par le Président CDTIS,
- PV de sécurité du 24.02.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 15.05.2033

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

PORT VENDRES – Salle de Halle THIERRY GONZALVEZ – NNI 661489901

Cette installation n'a jamais été classée

A la suite de nos courriers adressés à la Mairie de PORT VENDRES, restés sans réponse,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.05.2033

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

CUQ TOULZA – Complexe SPORTIF – NNI 810760102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 20.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20.03.2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.05.2033

PUYGOUZON – Stade BORIE– NNI 812180201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 10.11.2022, et du document transmis :

- Visite effectuée le 10.11.2022 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 01.12.2022

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 15.05.2033

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

GRAULHET – Stade DE L'ESTARIE N° 1 – NNI 811050101

Cette installation était classée Niveau T4 PN jusqu'au 10.09.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 18.04.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 21.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 18.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 15.05.2033

GRAULHET – Stade DE L'ESTARIE N° 2 – NNI 811050102

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 10.09.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 18.04.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 21.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 18.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

LESCURE D'ALBIGEOIS – Stade JEAN VIDAL N° 1 – NNI 811440101

Cette installation était classée Niveau T5 PN jusqu'au 14.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 31.03.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 31.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 31.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 15.05.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

LE GARRIC – Stade DE CAP DECOUVERTE – NNI 811010201

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 13.02.2023

À la suite de la visite CRTIS du 31 mars 2023, et vu le danger que constitue l'état du revêtement pour les acteurs de jeu,

La CRTIS en application de l'article 3.2.7.2. du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.05.2033. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**
- 4.4 Retraits de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AVEYRON

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

ALES – Stade du MOULINET N° 1 – NNI 300070401

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.11.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 03.11.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 213 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 03.11.2026

MONOBLÉ – Stade JEAN MARTIN N° 2 – NNI 301720201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.09.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 109 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.68
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.487

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 22.09.2024

1.2 Confirmations de niveau de classement

BEUCAIRE – Stade PHILIBERT SCHNEIDER – NNI 300320101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 27.01.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.03.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 09.03.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 313 lux (Im) **mini à maintenir en E4 : 320 lux**
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 17.04.2025

MONOBLÉ – Stade JEAN MARTIN N° 1 – NNI 301720101

L'éclairage de cette installation est référencé E Entraînement jusqu'au 14.02.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.09.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.09.2022
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 72 lux (Im) **(E5 : 250 lux à la mise en service 200 lux maintenus)**
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42 **(E5 : ≥ 0.5)**
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.14 **(E5 : ≥ 0.6)**

Au vu des valeurs relevées, la C.R.T.I.S. référence le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EEntraînement jusqu'au 22.09.2024

1.3 Changements de niveau de classement

CHUSCLAN – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 300810101

L'éclairage de cette installation est référencé E Entraînement jusqu'au 09.07.2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.11.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.03.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 171 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.03.2027

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

AUBIET – Stade JEAN ANGELE N° 1 – NNI 320120101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 12.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 166 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31 (E6 : ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.05.2025

DURAN – Stade MUNICIPAL – NNI 321170101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 11.02.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.11.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.03.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 117 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26 (E6 : ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.05.2025

GIMONT – Stade JOSEPH BERNABEU N° 1 – NNI 321470101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 17.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.01.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 158 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37 (E6 : ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.05.2025

GIMONT – Stade JOSEPH BERNABEU N° 2 – NNI 321470102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 26.03.2013

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.01.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 73 lux (Im) (E5 : 150 lux à la mise en service 120 lux maintenus)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37 (E6 : ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.05.2025

MAUVEZIN – Stade MARCEL GILARD – NNI 322490101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 11.02.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.12.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.03.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 117 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26 (E6 : ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.05.2025

PESSOULENS – Stade RENE CASTERA – NNI 323130101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 11.02.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.03.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.03.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 113 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.25 (E6 : ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.05.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE GARONNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

TOULOUSE – Stade CORBARIEU N° 1 – NNI 315552201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.03.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.03.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 152 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **17.04.2025**

1.2 Confirmations de niveau de classement

TOULOUSE – Parc des Sports STADIUM A1 – NNI 315550102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 05.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.03.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.03.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 265 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44 (**E5 : ≥ 0.5**)

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 17.04.2025

1.3 Changements de niveau de classement

BALMA – Stade MUNICIPAL N° 4 – NNI 310440104

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 19.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.03.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.03.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 129 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.16 (E6 : ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.43 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 17.04.2025

MERVILLE – Stade Louis DE BEAUMONT 1 – NNI 313410101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 07/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.11.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 17.11.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 186 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.452
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.628

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 17.11.2024

TOULOUSE – Complexe Sportif BORDEROUGE N° 1 – NNI 315550402

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.03.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.03.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 130 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 17.04.2025

TOURNEFEUILLE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 315570101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 28.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.10.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03.10.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 268 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 17.04.2026

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES HAUTES PYRENEES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

ODOS – Complexe SPORTIF 1 – NNI 653310101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12.02.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.11.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.11.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 182 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 25.11.2026

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'HERAULT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

FLORENSAC – Stade René FRANQUES – NNI 341010101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.03.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.04.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.66
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.05.2027

MONTPELLIER – Stade PAUL VALERY – NNI 341721401

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.11.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02.11.2022
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 75 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31 (E6 : ≥ 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.58 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 17.04.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

PIGNAN – Complexe Sportif SERGE CORBIERE 1 – NNI 342020201

ST MATHIEU DE TREVIERS – Complexe Sportif CHAMPS NOIRS – NNI 342760201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 11.08.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.03.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.03.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 120 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.22 (E6 : ≥ 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 17.04.2025

VILLEVEYRAC – Stade JEAN VIE 1 – NNI 343410101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 11.03.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.02.2023

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.02.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 121 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 17.04.2025

1.3 Changements de niveau de classement

MAUGUIO – Plaine de Jeux LA CAPOULLIERE 1 – NNI 341540301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20.03.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.03.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.03.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 136 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 17.04.2025

1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

2. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**

1.2 Confirmations de niveau de classement

ELNE – Stade BUSQUET SITJA – NNI 660650101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 08.11.2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.02.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 06.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 223 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31 (E6 : ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 17.04.2025

1.3 Changements de niveau de classement

PERPIGNAN – Stade JEAN LAFFON – NNI 661360101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14.11.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.03.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.03.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 118 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37 (E6 : ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 17.04.2025

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN ET GARONNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

La Secrétaire
Claudette AGERT

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA